

# Co-Psy et DCIO: Info rapide N°10 Janvier 2013

## Faisons de cette année 2013, une très bonne année pour notre métier et nos CIO !



L'intersyndicale des COPsy et DCIO a été reçue le 19 Décembre par V Peillon, Ministre de l'Education nationale, par B. Lejeune, conseiller social, et par D. Assouline, conseiller sur les questions de formation professionnelle et d'orientation. ([http://www.snes.fr/IMG/pdf/CP\\_orientation\\_intersyndical\\_21\\_12\\_12.pdf](http://www.snes.fr/IMG/pdf/CP_orientation_intersyndical_21_12_12.pdf))

Le Ministre a décidé, lors de la séance du CSE du 14 Décembre, de modifier le texte initial du projet de loi, expliquant qu'il avait souhaité réintégrer de manière explicite les conseillers d'orientation-psychologues dans la loi (article 24) et dans l'annexe, pour ne pas blesser les personnels car il comprenait leurs légitimes inquiétudes.

Mais tout en reconnaissant que l'EN n'était pas à l'initiative, il a confirmé que le Service Public Territorialisé d'Orientation était acté, et que la réponse apportée aux critiques récurrentes sur l'orientation passerait par une meilleure articulation entre l'Education nationale, les formations professionnelles et les métiers.

Dans ce cadre, le Ministre a indiqué que son rôle était bien d'apporter des garanties aux personnels qui resteraient fonctionnaires de l'Etat. Il entend fixer un cadre national à partir duquel des conventions régionales annuelles seraient établies pour définir les activités sous tutelle de la Région. Il a présenté la double tutelle comme liée à un choix des personnels qui, s'ils refusaient de participer au SPTO, assureraient alors leur service intégralement dans les établissements scolaires. (Pourtant la rédaction actuelle de l'avant-projet de loi impose cette disposition à tous). Il a reconnu, enfin, que la situation des directeurs de CIO n'était pas réglée, pas plus que celle des personnels administratifs.

Nos interlocuteurs ont présenté le transfert des CIO comme inévitable. Les différentes organisations sont intervenues pour développer l'importance du rôle du CIO dans le district scolaire et montrer toutes les conséquences de leur disparition. Le Ministre a semblé entendre notre argumentation sur la perte des missions institutionnelles et a confirmé que les Régions procédaient actuellement à un audit sur le coût du transfert. Nous avons souligné les dangers d'une transformation des conditions d'exercice et des missions qu'une convention

*Le collectif Copsy et DCIO du SNES vous souhaite une excellente année 2013 !*

### Sommaire : Janvier 2013

- *Le compte rendu de l'audience intersyndicale*
- *Le nouveau dogme du désenclavement de l'orientation*
- *Les conséquences du transfert des CIO*
- *Se faire les porte parole du métier*



LE SNES-FSU VOUS ADRESSE

*ses meilleurs vœux pour l'année 2013*

## *Des conceptions européennes inadaptées à la situation Française*



même cadrée nationalement, aurait bien du mal à garantir pour tous et sur tout le territoire. Nous sommes également revenus sur la complexité de l'élaboration des projets d'avenir qui ne pouvait se résumer à la mise en place du Parcours individuel d'information et d'orientation. Le projet de loi ne mise nullement sur le rôle des Copsy pour en faire un levier de démocratisation de l'accès aux études supérieures. Il ne s'attaque pas de front, à la question de l'échec et externalise de fait, tout ce qui ne relève pas de l'enseignement stricto sensu.

**Notre avenir est largement suspendu au projet de loi sur la décentralisation sur lequel le premier Ministre doit apporter un arbitrage début Janvier. Les projets connus se traduiront par la fragilisation du statut des COPsy, la suppression de l'actuel réseau public unifié des CIO et leur dilution plus ou moins rapide dans des espaces polyvalents, sans pourtant éviter une mise en concurrence avec des organismes labellisés au sein des établissements.**

### **Le nouveau dogme du « désenclavement de l'orientation » !**

Lors de l'audience, le conseiller du Ministre, D. Assouline, a tenté de nous convaincre de l'intérêt de faire de l'orientation un service public autonome, ce qui lui donnerait ainsi plus de visibilité. Cette conception, déjà développée par le CAS, s'inspire directement des recommandations de l'OCDE et de la commission européenne depuis les années 2 000.

Ce nouveau positionnement stratégique que l'on veut donner à « l'orientation » correspond de fait à la volonté de mieux « adapter » les élèves comme les salariés aux tensions périodiques sur l'emploi, en « orientant », selon les besoins locaux, vers les secteurs jugés « porteurs » par les employeurs. Cette conception de l'orientation, déjà très réductrice pour les adultes, ne peut s'envisager s'agissant d'élèves, en raison, d'une part du peu de fiabilité des prévisions, d'autre part des risques de renforcement des inégalités sociales.

La situation française n'est pas soluble dans les préconisations de l'OCDE ! La multiplicité des intervenants constamment avancée pour justifier la création d'un SPO ne correspond à rien sur le champ de l'orientation scolaire puisque l'Etat s'est justement déjà doté d'un service public national !

**Le Ministère voudrait nous faire accepter l'idée que la suppression de ce service public d'orientation de l'Education nationale, le plus dense et le mieux identifié par les parents, serait incontournable pour pouvoir en installer un autre, différent d'une région à l'autre, mélangeant organismes publics et privés par le biais des labellisations, donc moins fiable et moins lisible !**

Quel bénéfice les élèves retireront-ils de la dilution des CIO dans des espaces polyvalents et de la reconfiguration du réseau des CIO en un service régional, dont les critères d'implantation ne seront plus scolaires ? Un éloignement plus grand, un mélange des publics, la perte de spécificité de l'accueil et du suivi individualisé proposé à chacun dans les CIO. Où est le progrès ? En quoi l'entrée d'associations diverses dans les collèges et les lycées, en lieu et place des seuls personnels spécifiquement formés et réellement indépendants, améliorera-t-elle la situation actuelle ?

**Le Ministère va avoir beaucoup de mal à prouver la validité de telles conceptions qui reposent davantage sur des a priori idéologiques que sur l'analyse rigoureuse des causes de dysfonctionnement de l'orientation scolaire et des réponses qu'il faudrait y apporter mais que la décentralisation n'apportera pas !**

## La question du transfert des CIO et ses conséquences



**La question centrale est bien celle du transfert des financements et des missions. Par cette décision, le MEN abandonne en effet toute prérogative quant à un réseau public national pour le public scolaire.** Il prend ainsi la lourde responsabilité de confier aux régions un rôle accru dans l'accompagnement et le conseil des élèves, par le biais d'organismes labellisés. Avec des COPsy de moins en moins présents, absorbés dans certaines régions par de multiples tâches, les établissements auront du mal à résister à l'entrée d'associations auxquelles on réserve dorénavant une place de choix dans l'École ! Qui sera garant de la professionnalité des intervenants, puisque le label ne concerne que la structure ?

**Les CIO assurent une série de missions institutionnelles qui demeurent largement invisibles** (voir ci joint « Si les CIO sont régionalisés »). Outre la casse d'un outil collectif indispensable, le transfert des CIO aux régions laisserait dans l'ombre de nombreuses questions très pratiques : Que deviendront les directeurs et qui assurera leurs tâches ? Qui évaluera le travail des COPsy, aussi bien dans les établissements qu'en dehors des établissements ? Qui prendra en charge les frais de déplacements entre établissements, de la structure polyvalente aux établissements, et pour se rendre aux différentes réunions ? Les testothèques et ressources documentaires seront-elles cédées aux espaces régionaux (MEF, espace métiers, cité des métiers ..) comme prévu dans l'avant-projet de loi de décentralisation ? Si les COPsy sont nommés en établissements, parfois dans des bureaux partagés, où pourront être préservés les documents confidentiels ? **Faudra t-il négocier tout cela, Région par Région voire localement ?**

**Tout cela n'a pas vraiment été réfléchi et nous avons le sentiment que dans cette affaire, on a cherché avant tout à se débarrasser des CIO !**

La question n'est pas de prouver que les CIO reçoivent énormément de publics non scolaires afin qu'ils puissent être transférés dans le SPO mais bien de montrer qu'ils remplissent, dans l'Education nationale, des missions légitimant leur existence en tant que service public de l'Education nationale. Garder cet ancrage dans l'EN, n'empêcherait nullement de continuer à recevoir tous les publics et de s'articuler avec les autres structures. Il suffirait de cesser de privilégier les propositions extrêmes pour adopter des solutions fonctionnelles et efficaces

**La volonté d'attribuer une compétence par niveau de collectivité posera des problèmes pour nos services. Les régions ne seront pas chef de file pour le Handicap. Comment se fera l'articulation ?**

**La « pédagogisation » de l'aide à l'élaboration des projets** Lors de l'audience, le Ministre nous a confirmé qu'il comptait beaucoup sur les COPsy pour mettre en place le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Un groupe de travail devrait être mis en place dès Janvier pour en déterminer le contenu. Le ministre s'est même interrogé sur son évaluation. S'agit-il de définir un programme pour un cours sur l'orientation et la découverte de l'entreprise et des métiers dès la 6<sup>ème</sup> ? Les conseillers d'orientation-psychologues savent bien que l'élaboration d'un projet est prise dans la dynamique du développement psychologique et social de l'adolescence, et ne peut être considérée uniquement sous son versant informatif et rationnel. C'est ce qu'il faudra faire reconnaître dans ce groupe de travail.

Suite à la réunion des responsables académiques du SNES, fin Décembre, une série d'actions a été proposée afin de développer la mobilisation et alerter l'opinion sur les enjeux de la disparition des CIO.



### **Le livre noir de la braderie du réseau des CIO**

La reconfiguration du réseau des CIO, préconisée par l'ancien DGESCO, au prétexte de la mise en place du SPO, continue dans les académies. Elle se traduit par des fusions, des déménagements et des fermetures qui sont davantage dictées par les opportunités de fermetures que par les besoins réels du public.

Déjà, dans certaines académies, nos collègues ont témoigné par écrit de la maltraitance dont ils étaient victimes : Pressions sur les DCIO pour qu'ils demandent leurs mutations alors que les fermetures ne sont pas passées en CTA; regroupement d'équipes de 30 à 40 collègues sans considération pour les conditions d'exercice (absence de bureau, salle de réunion trop petite, manque de matériel); limitation des déplacements dans les établissements car, si les distances augmentent, les enveloppes sont en constante diminution; imposition de permanence dans des communes dont on a fermé les CIO etc..Il faut dénoncer ce nouveau management qui vise à casser le service public d'orientation de l'Education nationale et décourage les personnels

### **Le Livre blanc de la réalité du travail au CIO et du métier**

Non, les CIO ne sont pas uniquement des structures d'accueil comme les autres ! Le CIO a des missions institutionnelles et remplit des fonctions en termes de formation, d'animation, de médiation et d'observatoire des parcours qu'aucune autre ne réalise.

**Ce sont des activités invisibles qu'il faut rendre visibles en détaillant tout ce que fait un CIO en une semaine, en faisant la chronique d'une semaine ordinaire pour les directeurs, et en rassemblant tous ces témoignages**

Il faut également se mobiliser autour de notre métier, de nos valeurs, en reprenant l'idée de nos collègues d'Amiens : « Ce à quoi je tiens dans mon métier, le métier auquel je tiens ! », sous forme d'une lettre signée par tous et adressée au Recteur et au Ministre.

### **L'organisation d'assises académiques revendicatives sur la réalité de l'orientation scolaire, pour faire comprendre les enjeux des projets en cours et diffuser le livre noir et le livre blanc.**

**Le 31 Janvier la FSU appelle, avec SUD et la CGT, à une grève dans la fonction publique pour la défense de l'emploi, des salaires. Il faudra y porter fortement la défense du service public d'orientation de l'Education nationale.** Au moment des discussions sur le projet de loi pour l'Ecole, comme lors de la présentation de la loi de décentralisation, attendue pour fin février, le SNES, mettra tout en œuvre pour populariser notre conception de l'orientation et défendre les CIO. **Il faut obtenir l'abandon du projet de décentralisation des CIO. Si ces projets sont maintenus, nous appellerons les copsy et les DCIO à une mobilisation nationale incluant le recours à la grève, avec tous ceux qui ne veulent pas de la disparition des CIO, ni de celle de notre métier !**